

SYNTHÈSE : **PACTE POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT**

Les entreprises sociales sont au cœur du nouveau modèle économique que les crises actuelles rendent chaque jour plus indispensable. Créatrices d'emplois utiles, partageant équitablement les richesses qu'elles créent, refaisant du profit un moyen et non une fin, elles apportent des réponses concrètes à de nombreux défis qui se posent à la société.

Pionnières de l'économie de demain, elles sont ainsi des dizaines de milliers en Europe à lutter contre les exclusions, à créer des emplois sur des territoires fragiles, à garantir un juste revenu aux producteurs, à aider les personnes âgées à mieux vivre, à protéger l'environnement ou encore à répondre à de nouveaux besoins sociaux. Elles savent combiner le goût de l'intérêt général de la sphère publique, l'efficacité de la sphère économique et l'innovation des citoyens.

Leur potentiel de création d'emplois durables et d'utilité sociale est important, notamment sur les marchés éthiques (bio, équitable, écoproduits, recyclage...) et les activités d'intérêt général (santé, social, dépendance, environnement, culture, éducation, énergie...).

Les entrepreneurs sociaux n'attendent pas des pouvoirs publics – locaux, nationaux ou européens – qu'ils développent l'entrepreneuriat social à leur place, mais plutôt qu'ils créent les conditions favorables à son essor et lèvent les barrières qui le freinent. Les entreprises sociales de leur côté sont plus que jamais prêtes à développer un « langage de la preuve », à progresser et à rechercher l'exemplarité, unique moyen de convaincre durablement de leur pertinence.

Nous proposons ainsi au nouveau gouvernement issu des urnes en 2012 de signer un contrat, un « Pacte pour entreprendre autrement » qui engage les pouvoirs publics et les acteurs de l'entrepreneuriat social sur des objectifs ambitieux, lisibles et mesurables à 5 ans, échéance du prochain quinquennat (2012-2017), avec 7 engagements forts en faveur de l'entrepreneuriat social.

Ces engagements permettront de démultiplier les trois ressources essentielles au changement d'échelle de l'entrepreneuriat social : les hommes, les marchés et les capitaux.

Ils ont aussi deux points communs : d'une part, ils visent à « désenclaver » l'entrepreneuriat social et à irriguer le « droit commun » des entreprises. D'autre part, ils n'exigent pas de dépenses publiques supplémentaires.

Ce Pacte n'est pas une fin en soi mais un point de départ, un socle de dialogue que nous souhaitons enrichir et faire vivre dans les mois à venir, avec les candidats à la présidentielle et aux législatives ainsi qu'avec les acteurs de l'entrepreneuriat social.

D'ici à 2017 :

Tout jeune qui sort de l'enseignement supérieur a pu être sensibilisé ou formé à l'entrepreneuriat social.

À travers leurs conventions avec les grandes écoles, Chambres de commerce et d'industrie, universités ou leurs initiatives en faveur de l'entrepreneuriat (Plan étudiants entrepreneurs par exemple), les pouvoirs publics ont la capacité de systématiser dans l'enseignement supérieur la présence de l'entrepreneuriat social, sous des formes variées (conférences, modules spécialisés, stages, recherche...).

Tous les dispositifs en faveur de l'innovation sont pleinement ouverts à l'innovation sociale.

Incubateurs, crédit d'impôt recherche, fonds d'amorçage, statut «jeune entreprise innovante», aides Oséo Innovation, Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), etc. Tous ces dispositifs en faveur de l'innovation, qui mobilisent des milliards d'euros, bénéficient quasi uniquement à l'innovation technologique. Il faut les ouvrir à l'innovation sociale, dans un souci d'innovation plurielle et de non discrimination (égalité de traitement).

Tous les ministères et services concernés des collectivités locales ont intégré une « unité entreprises sociales », légère, réactive et efficace.

Et notamment les suivants : environnement, santé, économie numérique, emploi, industrie, agriculture, recherche, innovation. Ces unités accéléreront l'essor de

nouvelles filières d'entreprises sociales (études de marché, indicateurs d'impact, outils financiers, simplifications juridiques...). La même démarche pourrait être mise en œuvre au niveau des directions générales de la Commission européenne.

25 % des marchés publics intègrent des clauses sociales.

La mise en œuvre des clauses sociales est en pratique encore laborieuse : elle ne concerne que 1,9 % de marchés publics dont le poids économique est pourtant considérable (80 milliards d'euros en 2009). L'objectif de 25 % pourrait être atteint en 2017 sous réserve d'une politique volontariste (formation, accompagnement, outillage, sécurisation juridique...) et d'un élargissement de leur champ d'application.

Les 170 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises ont été redéployés en fonction de leur efficacité économique et de leur impact social.

La Cour des comptes a pointé l'ampleur et le mauvais usage de ces aides (exonérations, niches, TVA réduites...) : mille-feuille de dispositifs, efficacité discutable ou mal évaluée... Exemple de redéploiement préconisé : mise en place d'un label « entreprise sociale » co-construit par les pouvoirs publics et ouvrant droit à des incitations fiscales modulées en fonction de l'impact social de l'entreprise.

Les actifs non réclamés des banques et de l'assurance-vie ont permis le financement structurant de l'entrepreneuriat social, via un organisme dédié.

Cette proposition, à l'étude dans plusieurs pays, a été mise en œuvre récemment en Angleterre : la *Big Society Capital* a été lancée en juillet 2011 en drainant les « *unclaimed assets* » des banques (fonds non réclamés), soit plus de 600 millions de livres sterling au démarrage. Acteur de second niveau, cette banque finance et accompagne les investisseurs solidaires dans leur développement.

Élaborer et mettre en œuvre un plan à 5 ans de développement de l'entrepreneuriat social, avec objectifs chiffrés, notamment sur la création d'emplois et sur les économies générées pour la dépense publique.

Sur la base des tendances et dynamiques en cours, au moins 100 000 nouveaux emplois marchands pourraient être créés par les entreprises sociales et 1 milliard d'euros d'économies généré d'ici à 2017. Un troisième indicateur-clé est à considérer : le nombre d'ETI sociales (entreprises de taille intermédiaire, 250 à 5 000 salariés), forces d'entraînement du tissu de TPE/PME sociales et moteurs d'un « *Mittelstand* » social français. D'ici 2017, le seuil de 2 500 ETI sociales pourrait être dépassé.

Ce plan de développement de l'entrepreneuriat social s'attachera à identifier, en s'appuyant sur les travaux déjà existants, filières et territoires porteurs, investissements nécessaires et moyens de les financer, modèles économiques et outils à mettre en place ainsi que les opérateurs à mobiliser.

Enfin, de manière plus symbolique, le premier déplacement en région du nouveau président de la République ou du Premier ministre pourrait se faire dans une entreprise sociale. Cette initiative démontrera, au plus haut niveau de l'État, l'intérêt stratégique pour cet entrepreneuriat d'avenir, qui agit au cœur des territoires.